

Suzanne KERR, d'Acteurs ; Fatima BELLAREDJ, de l'URSCOP LR ; Françoise PASQUIER, de la Maison des Entreprises du Cœur d'Hérault, et Patricia REEB, du BIC de Montpellier Agglomération, ont synthétisé les débats des 4 tables rondes menées dans le cadre du premier Congrès des acteurs.



En marge du Forum de la création et de la reprise d'entreprise

1^{er} Congrès des acteurs de l'accompagnement à la création

12 et 13 novembre 2008. Le premier Congrès professionnel interrégional des acteurs de l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprise a réuni au Corum de Montpellier, durant deux jours, quelque 150 participants régionaux et nationaux, venus réfléchir sur l'évaluation des dispositifs d'accompagnement et sur la mise en place d'indicateurs plus complets (*mesure de leur efficacité...*). L'intervention de l'universitaire Olivier TORRES sur les enjeux de l'accompagnement et les 4 tables rondes – qui ont réuni des universitaires, des professionnels et des cadres institutionnels – ont donné corps à la première journée. La deuxième a été plus spécifiquement consacrée à la restitution des débats et à une intervention du directeur général de l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE), Philippe MATHOT, venu spécialement de

Paris pour rencontrer des associations et des organisations professionnelles actives dans le monde de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise. Que faut-il retenir de ce premier congrès des acteurs montpelliérains et de ces tables rondes ? La première, intitulée " *Peut-on mesurer la performance de l'accompagnement ?* ", a laissé entrevoir la nécessité de mettre en place une démarche collective associant l'ensemble des structures d'accompagnement et des indicateurs qualitatifs, et de trouver une efficacité à moindres coûts (*le juste prix*). Il faut obtenir une reconnaissance du métier d'accompagnant par la mise en place de cursus et de filières de formation (*l'université de Montpellier s'est montrée volontariste dans ce domaine*). Ce dernier point pourrait être le thème de la deuxième édition du Congrès des acteurs, dont la tenue a été évoquée à la fin du congrès. De la deuxième table ronde, qui portait sur la normalisation et la certification de la démarche d'accompagnement, il résulte que la démarche qualitative – dont l'impérieuse nécessité a été démontrée plusieurs fois – ne doit pas céder le pas à une analyse technocratique et trop complexe. La mise en place du dispositif NACRE, le 1^{er} janvier prochain, a d'ailleurs été une première fois évoquée avec inquiétude, avant que le directeur général de l'APCE ne revienne sur ce point. La thématique de la troisième table ronde, " *Ailleurs, quelles pratiques ?* ", a induit plusieurs questions. Mark HART, de l'Aston Business School, s'est ainsi

étonné de la différence d'appréciation de l'évaluation entre l'analyse internationale, rencontrée notamment dans des pays anglo-saxons, et celle pratiquée en France. " *On ne parle pas de la même chose* " a-t-il indiqué : " *l'évaluation doit être rigoureuse et objective ; en France, vous faites plutôt du suivi* ". Mark HART a souligné qu'une évaluation sérieuse – menée de préférence en externe pour éviter de biaiser involontairement les résultats – a un coût significatif. " *Est-ce que l'argent public doit ou peut servir à cela ?* " s'est-il interrogé. Dernière table ronde : " *Une vision partagée de l'évaluation : est-ce possible ?* ". Trois fois oui, ont répondu les intervenants, tant en termes d'efficacité et d'efficience que de qualité, mais tout en se concentrant sur le porteur de projet. Jean-Claude CIBERT, président de la PFCA34, coorganisateur du congrès, est revenu en conclusion sur la nécessité d'aller vers une évaluation " *non taillonnée* " et de mettre en place des indicateurs mutualisés, pour une justification de l'impact financier réel et " *non pour faire plaisir à ceux qui ont financé !* ". Dans son intervention de clôture, Philippe MATHOT, président de l'APCE (*ex-conseiller de Renaud DUTREIL lorsqu'il était ministre des PME-PMI et du Commerce*), a insisté, dans ce contexte de crise financière et de baisse conjuguée possible du nombre de créations d'entreprises, sur la nécessité de " *ne pas dramatiser. Des opportunités vont se créer, mais on ne sait pas encore lesquelles... De nouveaux marchés vont se créer !* ". Pour pouvoir identifier rapidement ces marchés émergents, Philippe MATHOT souhaite mettre en place une cellule de veille des grandes tendances des secteurs de la création d'entreprise, à partir d'études françaises et étrangères. Pour lui, le salut



Intervention très remarquée de Philippe MATHOT, directeur général de l'APCE (Agence pour la Création d'Entreprise), ici en compagnie de Pierre BATOCHE, directeur de la CIRCI LR.

peut également venir du futur statut de l'autoentrepreneur, qui sera lancé en janvier 2009 : " Plus de 6 000 personnes ont visité en deux jours le stand de l'autoentrepreneur mis en place par l'APCE, à l'occasion d'un grand salon parisien de la création d'entreprise ! ". " L'engouement est réel " pour Philippe MATHOT, qui est revenu sur le dispositif NACRE souhaité par le gouvernement (loi de finances 2009) et sur le contexte d'ouverture de l'accompagnement au privé, notamment dans le cadre d'appels d'offres ouverts. Une crainte proviendrait de la mise en place de critères trop sélectifs, susceptibles de laisser les structures associatives sur le banc de touche. En effet, les nouvelles aides à la création d'entreprise (NACRE) résultent de la fusion, à compter du 1^{er} janvier 2009, de deux dispositifs d'aide à la création d'entreprise : l'encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN) et le chèque-conseil. Cet accompagnement sera réalisé par des opérateurs labellisés pour le compte de l'Etat avec un financement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La CDC apporte 100 millions d'euros pour des prêts à taux zéro garantis par l'Etat. " Au début, l'APCE n'était pas très chaude " a précisé le directeur général de l'APCE, parlant d'un " sentiment d'usine à gaz... Mais nous sommes solidaires des mesures gouvernementales en faveur de la création d'entreprise ". Le risque réel, selon lui, serait que les structures associatives et privées " ne jouent pas dans la même cour (...) ", avec un autre risque, de formatage celui-ci, conduisant à un accompagnement stéréotypé et au final sclérosant. " Du microcrédit au réseau Entreprendre en France, nous ne sommes pas dans un système unique et unifié " a-t-il lancé. Répondant aux avis de spécialistes d'outre-Atlantique portant sur les étrangetés de l'évaluation de l'accompagnement à la création à la française, Philippe MATHOT a défendu le " génie français ". " C'est la diversité, le foisonnement. Conservons-le ! " a-t-il ajouté. Il a fait appel aux structures associatives présentes dans la salle. " Ne laissons pas la tentacule étatique mettre la création d'entreprise sous le boisseau. Gardons notre identité porteuse de qualité " a conclu Philippe MATHOT, avant que les participants ne se séparent avec en tête, solidement ancrée, l'idée d'un deuxième congrès professionnel aussi dense que le premier.

Daniel CROCI

Congrès des Acteurs Questions à... Marie-Hélène GIRBAU-GRIMOIN, responsable du Pôle Création- Transmission, à l'origine de ce 1^{er} Congrès des Acteurs...

HJE : Pourquoi ce congrès ?
M.-H. GIRBAU-GRIMOIN : Il n'y avait pas de congrès professionnel en France pour les gens qui travaillent au quotidien auprès des porteurs de projets. Il était intéressant que ce soit le Languedoc-Roussillon – qui connaît une dynamique très particulière en matière de création d'entreprises – qui soit à l'origine de ce premier congrès uniquement dédié aux professionnels de l'accompagnement.

L'idée est de parler ensemble de nos métiers, de nos pratiques ; d'échanger... Le thème de ce premier congrès était celui de l'évaluation. Comment prouver la performance de nos actions ? Comment les évaluer ? Quels peuvent être les critères pertinents ? La démarche qualité ? La professionnalisation des agents ? Comment s'organiser entre évaluateurs (les financeurs en général) et évalués ? Voir ailleurs dans le monde, ce qui s'y passe... Nous avons travaillé pendant deux jours sur ces aspects, l'objectif étant que le porteur de projet ait la meilleure prestation possible. 150 professionnels sont venus de toute la France. Nous avons même reçu une délégation de 10 professionnels algériens : en séminaire à Marseille, ils ont choisi de venir à Montpellier le temps de ce congrès. Le thème du second congrès, déjà annoncé, devrait tourner autour du métier d'accompagnant et de sa reconnaissance. Nous avons aussi noté une forte implication de l'université de Montpellier et de son groupe de recherche, l'ERFI, qui ont alimenté la réflexion sur le plan de la théorie. Une convention de recherche sera prochainement signée avec l'université, pour permettre une réflexion dans la continuité, sur la base des travaux menés lors de ce congrès, et tester de nouveaux dispositifs d'accompagnement nés de cette réflexion à la fois de terrain et universitaire, à partir de deux enquêtes : l'une qualitative et l'autre quantitative. **Propos recueillis par DC.**



Transmission de l'entreprise dans le Gard Transmipro, l'exemple à suivre

Transmipro est un regroupement de 40 professionnels gardois de la transmission d'entreprise qui, de façon fédérée, travaillent ensemble pour promouvoir et faire comprendre à leurs clients respectifs toute la difficulté de la reprise d'entreprise. Transmipro a été créé fin 2007, à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes, par cinq membres fondateurs : la CCI de Nîmes, l'ordre des avocats de la cour d'appel de Nîmes, la Chambre départementale des experts-comptables, la Chambre départementale des notaires du Gard et la Fédération des banques françaises et des banques de réseaux gardoises. Transmipro se réunit entre 4 et 6 fois par an, sur des thématiques techniques dédiées aux professions respectives, afin de créer une émulation et de favoriser les reprises et les transmissions d'entreprises, en harmonisant les bonnes pratiques entre les professions réglementées qui œuvrent dans ce domaine. Le 12 décembre prochain, les membres de Transmipro se réuniront à l'initiative de la Fédération des banques françaises autour du thème du financement de la transmission et de l'échange entre les professions réglementées représentées. L'action de la CCI de Nîmes en matière de transmissions d'entreprises permet de sauvegarder entre 150 et 200 emplois par an, dans 10 à 15 TPE de plus de 5 salariés. (DC)

> Contact : CCI de Nîmes.

